



CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

MISSION :

Accompagner des hommes ou des femmes auteurs de violences conjugales et familiales, orientés par la justice, des partenaires extérieurs ou accueillis dans le cadre d'une démarche volontaire.

Les objectifs du CPCA régional en Bourgogne-Franche-Comté sont de protéger les victimes (par la responsabilisation des auteurs de violence), d'éloigner du domicile conjugal (par l'accueil en hébergement d'urgence collectif), de lutter contre la récidive (par un accompagnement psychologique et social individualisé), d'harmoniser le parcours d'accompagnement et d'assurer une veille après la prise en charge pendant 12 mois.

Sur Mâcon, pour le CPCA 71, il s'agit essentiellement d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement psychologique individualisé, accessible 2 jours par semaine.

IMPLANTATION :

Dijon : ADEFO / ALTHÉA (Pilotage Interdépartemental)

Mâcon : Le Pont

Nevers : ANAR

Yonne : Croix-Rouge

Auxerre : CCAS

FINANCEMENT :

Ministère de la Justice

Données quantitatives

Nombre de personnes suivies	TOTAL	Dont hommes	Dont femmes	Dont en couple	Avec la personne victime
En 2025	54	49	5	16	10
En 2024	47	44	3	12 soit 25,53 %	2
En 2023	30	28	2	16	6
En 2022	19	16	3	17	8

En 2025, 26 orientations dont 1 sans suite.

Sur les 54 personnes en suivi sur l'année, seulement 5 femmes, soit 90,70 % d'hommes (93,60 % en 2024).

Sur l'ensemble de l'effectif, 29,63 % sont en couple dont 62,50 % avec la victime ; proportion relativement similaire aux années précédentes.

Au cours de l'année 2025, 24 personnes sont considérées sorties et en fin d'accompagnement, majoritairement aux termes de l'injonction judiciaire, aucune n'a exprimé le souhait de poursuivre au-delà.

À noter également 2 fins de prise en charge liées à des retours au pays d'origine suite à des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF).

Au 31 décembre 2025, 29 suivis en file active, activité similaire à fin 2024, qui correspond approximativement au taux d'activité possible dans le cadre du 40 % de temps de travail du psychologue.

Lieux d'habitation	Mâconnais	Tournugeois	Chalonnais	Louhannais	Charolais
En 2025	49	0	4	0	1
En 2024	39	2	5	1	/
En 2023	27	2	/	1	/
En 2022	21	2	/	1	/

90,70 % du public accueilli est issu du secteur mâconnais.

En 2025, 4 suivis sur Chalon-sur-Saône et 9 depuis la mise en place en septembre 2024 des permanences du CPCA 71 sur l'antenne chalonnaise, le mercredi par quinzaine.

La mobilité n'est pas une problématique identifiée pour le public accueilli, majoritairement détenteur du permis de conduire et motorisé.

Répartition par âges	Moins de 25 ans	De 25 ans à 50 ans	Plus de 50 ans
En 2025	9 (16,66 %)	38 (70,37 %)	7 (12,97 %)
En 2024	7 (14,89 %)	40 (85,11 %)	0
En 2023	4 (13 %)	22 (73 %)	4 (13 %)
En 2022	0	18 (95 %)	1 (5 %)

La grande majorité appartient à la tranche d'âge des 25 / 50 ans, comme les années précédentes.

La proportion des moins de 25 ans reste relativement stable.

Une augmentation sensible de la tranche d'âge la plus âgée, avec une personne retraitée notamment.

Orienteurs	SPIP	ASEF	SAVS	Médecin de ville	AEM	Le Pont	MDS	Dont démarche volontaire
En 2025	50	/	/	/	/	1	/	3
En 2024	43	/	/	/	/	3	1	0
En 2023	27	/	/	/	/	3	/	0
En 2022	14	1	1	1	1	1	/	4

Parmi les 54 suivis, 92,59 % sont des orientations par le SPIP71 (91,49 % en 2024), dont 8 % par le SPIP de Chalon-sur-Saône.

3 démarches volontaires sur 2025, pour rappel, aucune en 2024.

Concernant l'orientation en interne, il s'agit d'une personne accompagnée par la psychologue de la veille sociale à Mâcon.

Logement	Locataires	Hébergés chez des tiers	SDF
En 2025	29	23	2
En 2024	33	14	0
En 2023	24	6	0
En 2022	17	1	0

Majoritairement, les personnes accueillies sur le CPCA ne font pas remonter de problématiques particulières vis-à-vis du logement, néanmoins une baisse du taux des personnes en logement autonome est à signifier (53,70 % en 2025 pour 70,21 % en 2024), avec en parallèle une augmentation du nombre des personnes hébergées chez un tiers (42,59 %), majoritairement familial. Deux personnes ont signalé être durablement à la rue, l'une ne souhaitant pas faire appel à l'hébergement d'urgence, la deuxième ayant pu bénéficier d'une prise en charge 115.

Ressources	Salaires	Assurance chômage	RSA	AAH	Invalité	Retraite	Sans ressources	Non communiqué
En 2025	29	16	2	2	0	1	2	2
En 2024	30	11	2	0	0	0	4	/
En 2023	20	2	2	/	/	1	2	3
En 2022	16	1	0	1	0	0	1	0

53,70 % des personnes reçues au CPCA sont en situation d'emploi (63,83 % en 2024), soit une proportion en baisse constante par rapport aux années précédentes (67 % en 2023 et 84 % en 2022). D'où l'expression d'éventuelles hypothèses suivantes :

- Les personnes les moins précarisées se sont saisies de l'information plus aisément au démarrage du dispositif ;
- Les personnes avec des ressources salariales stables s'orientent davantage sur des suivis de villes, plus coûteux.

Seulement 3,70 % sont bénéficiaires du RSA.

Parmi les causes des situations sans ressources, à noter essentiellement le motif d'absence de régularité au droit au séjour.

29,62 % sont en recherche d'emploi et perçoivent une allocation chômage, soit un public qui connaît le milieu professionnel et qui n'est pas forcément très marginalisé.

Emploi	CDI	CDD	Entreprise individuelle	Secteurs d'activité
En 2025	12	17	/	Secteur secondaire
En 2024	18	11	1	Industrie - Bâtiment
En 2023	17	/	3	Industrie – Bâtiment - Restauration Mécanique – Social - Artistique
En 2022	15	/	2	Industrie - Mécanique Administration - Social - Artistique

La proportion des personnes en Contrat à Durée Indéterminée est en baisse, passant de 38,29 % en 2024 à 22,22 % en 2025.

58,62 % des personnes en emploi sont en Contrat à Durée Déterminée, notamment intérimaire, en tant qu'ouvriers qualifiés du secteur secondaire.

Données qualitatives

Faits marquants :

263 entretiens effectivement menés en 2025, soit une forte augmentation en terme d'assiduité au suivi et à l'accompagnement proposé.

Pour rappel :

- En 2024 : 210 rendez-vous programmés pour seulement 151 effectivement menés soit 28,09 % des rendez-vous non honorés ;
- En 2023 : 50 % des rendez-vous étaient manqués.

La mise en place des permanences, deux mercredis par mois sur l'antenne du SPIP de Chalon-sur-Saône, à compter de septembre 2024, a été maintenue malgré une baisse de l'activité courant de l'année qui semble reprendre depuis décembre 2025.

L'alcool est majoritairement présent au moment des faits de violence et les personnes en suivi en consomment régulièrement, l'orientation sur des dispositifs spécifiques de prise en charge est abordée mais sans suite réelle pour 2025.

Aucune personne n'est suivie par un psychiatre à son entrée sur le dispositif. Des orientations sont initiées au cours de l'accompagnement, sans retour sur l'effectivité de la prise en charge au fil du temps.

Majoritairement le public est récidiviste, néanmoins aucun acte de violence n'est déclaré ou connu en cours de suivi.

Activités spécifiques :

Pour chaque nouveau suivi, le processus d'accompagnement proposé est le suivant :

- 2 entretiens dits "d'Accueil" sont programmés pour comprendre la dynamique et les difficultés exprimées ;
- À l'issue, est défini un nombre de séances au cas par cas (de 6 à 10 séances), avec des objectifs explicitement définis ;
- Les séances se déroulent à un intervalle de 15 jours, voire 3 semaines ;
- Chaque entretien dure approximativement 1 heure.

L'accompagnement peut se poursuivre au-delà, soit la majorité des situations.

Financièrement, chaque séance fait l'objet d'un paiement forfaitaire de 5 euros pour tous, quelles que soient les ressources, contre remise d'un justificatif.

Pour les personnes sans ressources (RSA bloqué, fin de droits, situation irrégulière au droit au séjour...), la participation n'est pas demandée ; globalement ce paiement ne fait l'objet d'aucune revendication directe mais quelques dettes sont à noter.

Actions collectives et partenariales :

Concernant le SPIP :

- Des rencontres en réunion d'équipe sur Mâcon et Chalon-sur-Saône, parallèlement aux appels téléphoniques et échanges de mails réguliers avec les conseillers sur le suivi des situations ;
- Des retours par attestations sur les présences, à chaque rendez-vous mené.

Portée par la coordination régionale du CPCA BFC à l'issue du COPIL du 17 février 2025, est engagée la rédaction d'une convention cadre entre les tribunaux de Saône-et-Loire, le SPIP71, France Victimes et le CPCA Bourgogne Franche Comté, sur les principes et engagements partagés dans la prise en charge des auteurs de violence, signée le 4 novembre 2025.

Une rencontre départementale et régionale avec les déléguées aux droits des femmes s'est tenue le 03 décembre 2025, en présence de la nouvelle coordinatrice du CPCA régional, Anais Verrier.

Une action collective d'information et de sensibilisation animée par le psychologue du CPCA, à destination des professionnels du Pont et de la communauté de la Justice Restaurative, s'est tenue le 15 décembre dernier, soit plus d'une trentaine de participants.

Plaintes et réclamations :

Aucun mécontentement n'a été signalé par écrit au CPCA par une personne accueillie ou son représentant légal au cours de l'année 2025.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Aucun événement indésirable et événement indésirable grave n'ont été signalés au cours de l'année 2025.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2025 :

En l'absence d'un plan national publié et d'un nouvel appel à projet diffusé, les financements ont été reconduits à l'identique pour l'année 2025.

La place de la coordination régionale a pu être discutée entre les différentes antennes de Bourgogne-Franche-Comté, avec la mise en place d'une fiche de missions.

Les permanences bimestrielles sur l'antenne du SPIP de Chalon-sur-Saône ont été maintenues malgré la baisse d'activité en cours d'année ; l'information est néanmoins régulièrement diffusée.

La rédaction de la fiche mission du CPCA 71, dans le cadre du réseau VIF Mâconnais-Beaujolais-Agglomération (MBA), a été validée début 2025.

La convention cadre relative à la prise en charge des auteurs de violence a été signée par l'ensemble des parties prenantes (SPIP71, tribunaux de Saône-et-Loire, France Victimes et CPCA BFC le 4 novembre 2025.

Perspectives 2026 :

Dans le cadre du plan national qui serait décliné, par le biais notamment d'un appel à projet à venir, l'objectif est de participer à la dynamique de la coordination nationale et à l'élaboration d'une réponse régionale.

Courant de l'année, la reprise d'activité sur l'antenne du SPIP de Chalon-sur-Saône est à accompagner et à consolider.

Est programmée en juin prochain, la participation à la plénière du réseau Violences Intra Familiales sur l'agglomération de Mâcon (VIF MBA).

Enfin pour sensibiliser le plus grand nombre, une représentation théâtrale intitulée "Le dos au mur", sera programmée au cours de l'année 2026, sur la thématique de la violence par le prisme des auteurs, par la compagnie Le Lien Théâtre de Lyon.

LEXIQUE

AAH :	Allocation aux Adultes Handicapés
ADEFO :	Association Dijonnaise d'Entraide des Familles
AEM :	Association d'Enquête et de Médiation
ANAR :	Association Nivernaise Accueil et Réinsertion
ASEF :	Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille
BFC :	Bourgogne-Franche-Comté
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
COFIL :	Comité de Pilotage
CPCA :	Centre de Prise en Charge des Auteurs
MBA :	Mâconnais-Beaujolais Agglomération
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
OQTF :	Obligations de Quitter le Territoire Français
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SDF :	Sans Domicile Fixe
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
VIF :	Violences Intra-Familiales